

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 3 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations and times. Includes routes from Paris to Orléans, Étampes, and other regional destinations.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,006 fr., versés par 22 déposants dont 2 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 12 Mai 1875. Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants: JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

Feuilleton de l'Abeylle

LE PÈRE DE L'ENFANT

Jean-Étienne Franck, né à Saverne (Alsace), remplissait les très-modestes fonctions de maître d'étude à Paris, dans l'institution Brissaud, où j'étais élève vers 1830, et qui florissait au beau milieu du quartier Saint-Marcel.

prison, 50 fr. d'amende et aux dépens, et interdit d'exercer les droits énumérés en l'article 3 de la loi du 3 février 1873, pour ivresse manifeste sur la voie publique étant en état de récidive spéciale.

La Chambre des notaires de l'arrondissement d'Étampes, par suite du renouvellement annuel d'une partie de ses membres, est composée, pour l'exercice 1875-1876, de: MM. DAVELUX, notaire à Étampes, président;

D'immenses affiches apposées dans tous nos environs et dans beaucoup de villes, annoncent pour lundi prochain, l'entrée solennelle dans nos murs du Roy de France et de Navarre, Henri IV. En attendant que le cortège royal fasse son apparition dans la bonne ville d'Étampes, donnons quelques mots de souvenirs au monarque dont on nous promet la visite.

Et tout le monde chante en chœur ce gaillard couplet, dont on cherche l'auteur inutilement depuis des siècles. Chacun célèbre à l'envi le roi, père de famille, la gloire, l'indépendance nationale, la paix, le bonheur public, l'union, la France; chacun répète: Vive Henry quatre!

C'est, qu'en effet, la France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi qu'Henri IV. Ce grand et bon roi qui ne fut point exempt de vices et de faiblesses, était son général et son ministre. Il unit à une extrême franchise la plus droite politique; aux sentiments les plus élevés, une simplicité de mœurs charmantes, et à un courage de soldat un fond d'humanité inépuisable.

Peut-être eût-il dû viser et atteindre à de hautes destinées, dans le monde de la science. Mais Franck était absolument exempt d'ambition, à plus forte raison d'esprit d'intrigue. Voué aux théories, sans rechercher les gens pratiques, il manquait de savoir-faire et ne frayait pas avec les savants qui lui eussent ouvert la carrière de l'enseignement supérieur.

Henri IV avait choisi Pierre Mathieu pour écrire son histoire particulière. Un jour que celui-ci lui avait lu un passage de cette histoire, où il parlait de son penchant pour les femmes. « A quoi bon révéler mes faiblesses, s'écria-t-il. » Sur les observations de l'écrivain, après un moment de réflexion, le roi dit: « Oui, il faut dire la vérité tout entière. Si on se taisait sur mes fautes, on ne croirait pas le reste: Eh bien, écrivez-les donc afin que je les évite. »

C'est à Henri IV que l'on doit la création du célèbre Jardin des Plantes de Montpellier. Il donna tous ses soins à l'agrandissement et à l'embellissement de Paris. Le vendredi 14 mai 1610, sur les quatre heures du soir, Henri IV sortit en carrosse pour aller à l'arsenal faire une visite à Sully qui était souffrant!

Tablettes historiques d'Étampes. 15 MAI 1794 (26 FLOREAL AN II). Le Conseil-général de la commune d'Étampes se plaint à la Convention des abus qui se glissent dans l'exécution de la loi du maximum.

Martin de la ville d'Etampes, où une voiture très-chargee a été brisée et a tué un enfant de six ans ; que ces réparations sont tellement urgentes pour la sûreté du passage qu'il n'est pas possible d'attendre pour les effectuer ; et il demande au Préfet d'autoriser de refaire par anticipation dans le faubourg Saint-Martin d'Etampes, 5,935 mètres 80 cent. superficiels de pavage.

16 MAI 1829.

Les Autorités et les personnes notables de la ville ouvrent une souscription « afin d'obtenir des secours pour alimenter de pain à un prix raisonnable les familles en état de gêne. »

M. Boivin-Chevallier était à la tête de cette œuvre de bienfaisance.

LUNDI DE LA PENTECÔTE 1702.

On lit dans le *Mercure Galant*, de juin 1702, ce qui suit :

« Messieurs les Chevaliers de l'Arquebuse d'Etampes ayant obtenu de Sa Majesté plusieurs beaux privilèges qui font la gloire de leur compagnie, par les bontés et les soins de M. le duc de Vendôme, leur seigneur et protecteur, ont voulu lui donner des marques sensibles d'une sincère reconnaissance en faisant chanter le lundi de la Pentecôte, une Messe solennelle dans l'église de Notre-Dame de la même ville, pour la conservation et santé de Sa Majesté, et pour la prospérité de ses armées en Italie dont ce Prince est Généralissime. Toute la compagnie magnifiquement vêtue et toute en plumets blancs assista à cette cérémonie, et entra dans l'église au bruit des tambours, des grosses cloches et des fanfares de l'orgue, et au milieu d'une innombrable foule de peuples, ensuite de quoi, ils tirèrent le Papegaut qui ne fut abattu que le lendemain à sept heures du matin, par M. Chaudé, troisième sergent de la compagnie. »

« On chanta ensuite le *Te Deum* avec le psaume *Ecce quiat*, dans la même église. »

LUNDI DE LA PENTECÔTE 1790.

Première cérémonie de la Rosière à Etampes.

Les renseignements suivants sont extraits de l'*Almanach historique et politique du district et de la ville d'Etampes, pour l'année 1794* :

Dès l'année 1790, il existait dans notre ville une Société dite philanthropique, composée d'un certain nombre de personnes bienfaitrices et charitables qui se cotisèrent chaque année pour réunir une somme destinée à être distribuée en faveur des pauvres les plus vertueux de la ville, sans distinction de sexe. C'est sur le produit de ces cotisations qu'il fut prélevé une somme de 4,000 livres pour l'établissement d'une Rosière. Depuis, madame Delort née Charlotte de Viart, a, par des dispositions testamentaires très-précises, assuré l'existence de cette institution, et réglé les conditions que doit réunir toute jeune fille pour prétendre à être Rosière.

Il faut être âgée de 22 ans au moins ou de 40 ans au plus, être pauvre, être née dans la ville ou y être domiciliée depuis dix ans au moins, n'avoir donné aucun scandale soit sur les mœurs, soit sur la religion, l'intention des fondateurs ayant pour but de former de bonnes mères, qui par leur exemple porteront leurs enfants à la vertu.

Dans chaque paroisse, Messieurs les Curés et Marguilliers en charge et les Dames de Charité doivent faire ensemble et à la pluralité des voix le choix de trois filles de leur paroisse dont ils auront scrupuleusement les mœurs.

Les noms de ces quinze filles avec les notes des motifs de leur choix sont remis au Secrétaire de la ville. Un mois après la remise de ces noms, ceux qui ont droit d'assister aux Assemblées générales de la Ville, se réunissent pour admettre ou refuser les quinze filles présentées, par la voix du scrutin et par billets qui ne contiennent que les seuls mots : *admise* ou *refusée*.

L'admission faite, les noms de celles admises doivent être inscrits sur un bulletin séparé pour chacune ; ces bulletins vérifiés et pliés par le Président sont mis et brouillés dans un vase, il doit en être tiré un que le

Président proclame en déclarant ROSIÈRE celle dont le nom est porté sur ce bulletin.

Les autres bulletins doivent être brûlés.

C'est aux bienfaits de madame la baronne d'Escars que la ville fut redevable en l'année 1790, de la somme nécessaire pour cette cérémonie.

N. (1), de la paroisse de Notre-Dame, ayant réuni par la voix du scrutin les suffrages, a été choisie comme la fille la plus vertueuse pour obtenir le prix de la sagesse et a reçu en conséquence le trousseau qui lui était destiné.

Cette cérémonie a été annoncée la veille par une salve de boîtes : le jour même, la Rosière, vêtue de blanc et tenue d'une main par madame d'Escars et de l'autre par M. Picart, ancien maire de la ville, a parcouru la ville, au milieu de la garde nationale sous les armes, au bruit des tambours et de la musique, pour se rendre à l'église de Saint-Basile. M. le Curé de cette église, revêtu d'une chappe et accompagné de son clergé, l'a reçue à la grille principale du chœur, où, après un petit discours apostolique, il a célébré une Messe solennelle. Après l'Evangile, un échanoin régulier trinitaire a prononcé un discours.

Un carreau avait été dressé pour la Rosière au milieu du chœur ; à côté d'elle était madame d'Escars et de l'autre M. Picart. Le reste du chœur était occupé par les membres de la Société philanthropique. Une haie de gardes nationaux en grande tenue et des ci-devant arquebusiers bordaient le chœur et la nef jusqu'au bas de l'église.

La quête a été faite par mademoiselle de la Borde, de Méréville, conduite par M. le comte de Noailles, son époux ; elle était suivie d'une seconde quêteuse, mademoiselle de Poillouie, de Bonnevaux, conduite par M. le comte de l'Aigle.

Après la Messe, la Rosière a été conduite dans le même ordre à un dîner qui lui était préparé.

Le soir on a dansé à l'Arquebuse.

17 MAI 1794 (28 FLOREAL AN II).

L'Agent national près le district d'Etampes, annonce la plus grande activité dans l'exploitation du salpêtre.

P. M.

Faits divers.

Association des anciens élèves du Lycée d'Orléans.

L'association amicale des anciens élèves du Lycée d'Orléans aura cette année son banquet, à Paris, hôtel du Louvre, le lundi 24 mai courant.

La réunion sera présidée par M. le général Ducrot, commandant en chef le 8^e corps d'armée.

Nous sommes priés d'engager vivement ceux des anciens élèves habitant notre département à se faire inscrire au plus tôt, en envoyant leur adhésion à M. Jules Jullien, trésorier de l'association, rue Bannier, 69, à Orléans. On comprend qu'il importe de savoir à l'avance, pour les préparatifs du banquet, sur combien de convives on peut compter.

— La *Gazette de France* publie quelques détails curieux sur les adaptations qui arrangent, au goût anglais, les pièces de nos théâtres. Nos auteurs auraient peine souvent à reconnaître leurs œuvres quand elles ont été mises à la sauce britannique :

C'est surtout les troupes de comédiens de province qui ont la spécialité de ces imitations parfois bien étranges.

Chaque troupe s'annexe un auteur traducteur, c'est-à-dire un jeune homme sachant tant bien que mal le français, et dont l'occupation consiste à traduire nos pièces, notamment nos gros drames et nos *gras vaudevilles*.

Il paraît que ces traductions arrivent parfois à une force de comique indicible — surtout quand il s'agit d'un drame lugubre.

On nous en citait dernièrement un exemple piquant.

Les Anglais ont la manie d'introduire des danses partout. Un jour, dans une petite ville de province, on

(1) Notre almanach a laissé en blanc le nom de la Rosière.

à la Providence. Si vous le voulez bien, nous allons organiser dans la pension une souscription en faveur de mon filleul.

— Très-bien ! très-bien ! s'écrièrent les élèves.

— Je m'inscris pour vingt francs, déclara Franck.

— Bravo, monsieur Franck !

Sur une feuille de papier que le mathématicien présenta tour à tour à chacun de nous, les noms de tous les élèves figurèrent pour des sommes diverses. Il y eut une puissante émulation parmi les protecteurs du petit Adolphe-Étienne.

En très-peu de temps, la souscription atteignit le chiffre respectable de trois cent vingt-six francs.

Nous sautâmes de joie en apprenant le total. L'accomplissement de cette bonne œuvre rendait heureux tout le personnel de la pension Brissaud.

On chargea M. Franck de résoudre lui-même, par la suite, le problème qu'il avait posé.

Le digne homme accepta, non-seulement sans hésitation, mais avec une ardeur que nous n'eussions pas soupçonnée en lui.

Depuis le jour où nos camarades accomplirent cette action louable, les uns sont morts, les autres sont allés par le monde fournir des carrières plus ou moins brillantes. Tous savaient Adolphe-Étienne placé entre bonnes mains. Son sort ne les occupa jamais. Franck supporta toute la charge, veilla sur l'enfant, l'instruisit, se signala par un dévouement sans limites.

Il y a quelques mois, j'ai revu M. Franck parvenu à la soixantaine. Le temps et les événements l'ont changé à son avantage, quant au physique. Sa figure est plus

jouait un drame de M. Dennery, traduit en anglais. Il s'agissait d'une épouse innocente et persécutée, qui s'était réfugiée, avec sa fille et un fidèle serviteur, dans une cabane abandonnée.

Il fallait une danse !... Croyez-vous que notre traducteur fut embarrassé ? Pas le moins du monde. Il ajouta à son drame la simple phrase suivante, adressée avec émotion par l'épouse persécutée à son fidèle serviteur :

— William, je me sens triste : dansez moi donc ce pas qui m'égayait dans ma jeunesse, vous savez, mon ami ?

William dansait et la dame était égayée — et le public aussi, sans doute.

— Un vélocipédiste sur la tête, Dieu ! que ce doit être désagréable !

Avant hier, à la Gaité, pendant le défilé de la locomotion de *Geneviève de Brabant*, le vélocipédiste, en passant trop près de la rampe, accroché la boîte du souffleur et a été lancé par-dessus la tête de M. Godin, sous-chef d'orchestre, dans l'enceinte des musiciens. Le vélocipédiste n'a eu aucun mal et a pu rentrer dans la coulisse après avoir fait deux fois le tour de la scène sur son léger véhicule.

L'impassible Godin n'a pas cessé un moment de battre la mesure avec le tronçon de son archet, brisé par le vélocipédiste ; les musiciens de l'orchestre ont traduit leur émotion par quelques notes fausses, mais ils ont suivi l'exemple donné par leur sous-chef et n'ont pas interrompu la marche pleine d'entrain qui termine le second acte.

— On vend beaucoup en ce moment d'un très bon papier à cigarettes intitulé *le Houblon*.

Un marchand de tabac l'affiche avec cette réclame amusante, en vers, s'il vous plaît !

LE HOUBLON.

L'amateur de la cigarette
En vrai fumeur fait son emplette.
Houblon ! dit-il, à toi l'honneur !
On n'a pas de papier meilleur.
Un de tes feuilletés que l'on presse
Bien souple, jamais ne fléchit
La lèvres fine le caresse
(On dit ces mots avec justesse)
N'altère pas et rafraichit.

— On sait que lorsque Victor Hugo posa pour la première fois sa candidature à l'Institut, il fut battu par M. Dupuy. Le soir, le candidat vainqueur vint rendre visite au candidat vaincu, mais Hugo refusa d'ouvrir sa porte.

En témoignage de sa venue, le nouvel académicien laissa sa carte avec le quatrain suivant :

Avant vous je monte à l'autel,
Mon âge y pouvait seul prétendre :
Déjà vous êtes immortel
Et vous avez le temps d'attendre.

Les Baromètres de la campagne.

Maintenant que le printemps semble se décider à se montrer, apprenons aux gens qui s'en vont à la campagne qu'il est inutile d'emporter des baromètres.

Les paysans s'en passent fort bien.

Pour eux, les pigeons sont à peu près les meilleurs indicateurs du temps. Quand ils se posent sur la couverture d'une grange, en présentant le jabot au levant, soyez assuré qu'il pleuvra le lendemain, s'il ne pleut pas déjà pendant la nuit. S'ils rentrent tard au colombier, s'ils vont butiner au loin dans la plaine, signe de beau temps. S'ils regagnent le logis de bonne heure, s'ils picorent aux environs de la ferme, pluie imminente.

Les pronostics des poules ne sont pas moins certains ; quand elles se roulent dans la poussière, ou hérissant leur plumes, signe d'orage prochain. Même prophétie de la part des canards quand ils se mettent à plonger, à battre des ailes et à se poursuivre joyeusement sur la mare.

Si, par un temps magnifique, le cultivateur voit sa vache lécher le mur de son étable, qu'il se hâte de rentrer son fourrage.

souriante, sa démarche plus vive qu'autrefois. Il a raison sous ses cheveux blancs.

D'où vient cette métamorphose ? Vous vous l'expliquez bien vite. Je puis, d'après des renseignements authentiques, vous raconter son histoire et celle de notre protégé ; je puis vous faire connaître la solution définitive du problème posé par notre ancien répétiteur.

II

Étienne commença, acheva ses études dans notre pension. Chose particulièrement agréable à Franck, il montra de bonne heure de rares dispositions pour les mathématiques.

Il entra d'emblée à l'École polytechnique, où il obtint un rang très-honorable, il en sortit comme élève des ponts-et-chaussées.

Aucun professeur ne manquait de prédire au jeune homme un avenir hors ligne. On avait les yeux sur lui.

Doué d'une figure agréable, possédant le regard vif et l'air intelligent, s'exprimant avec une facilité naturelle, Étienne plaisait de prime-abord. Il commandait la sympathie.

Quelque mélancolie régnait en lui, — sans doute parce qu'il n'ignorait pas les circonstances malheureuses qui avaient accompagné son début dans la vie ; ou bien parce qu'il éprouvait, peut-être, de tristes pressentiments sur sa destinée future.

Notre chef d'institution avait vendu son établissement. Mais Étienne allait passer près de lui la plupart de ses jours de sortie, sans oublier que madame Brissaud lui avait prodigué des soins maternels.

La vache lèche le salpêtre que l'humidité de l'atmosphère fait suinter de la muraille ; c'est de la pluie pour le lendemain.

Encore de la pluie, si les abeilles rentrent longtemps avant le coucher du soleil et avec un maigre butin.

Toujours de la pluie, lorsque les corbeaux sont éveillés de bonne heure et qu'ils crient plus qu'à l'ordinaire.

Quand, au contraire, les pierrots sont matineux et babillards, c'est du beau temps pour l'après midi.

Les hirondelles volent-elles en rasant la terre, l'orage n'est pas loin ; disparaissent-elles dans les nuages, vous pouvez vous mettre en route. Quand le rossignol chante clair toute la nuit, on peut compter sur un beau temps le lendemain. C'est tout le contraire quand les grenouilles entament leurs concerts, quand les chouettes houboulent et quand les bergeronnettes sautillent le long des fossés.

Ce ne sont pas seulement les animaux et les oiseaux qui indiquent le changement de temps aux habitants des campagnes.

Si le matin, la lame de la faux reste sèche, bon signe ; si elle prend l'humidité, se teinte de bleu et de rose, c'est de la pluie à courte échéance.

Quand le bateur en grange voit son erible détendu et son léau récalcitrant, pluie. Pluie également, lorsque les gerbes de blé et d'avoine pèsent plus qu'à l'ordinaire.

Le bûcheron qui va au bois consulte sa cognée, comme le faucheur interroge sa faux ; si la hache est nette et luisante, la journée sera belle ; mais si elle est terne et si le manche ne glisse pas dans la main, gare au bouillon de grenouille !

En automne la gelée blanche indique la pluie, et la rosée le beau temps. Les chasseurs, du reste, savent cela aussi bien que les cultivateurs.

La lune est encore un excellent baromètre. Si Phébé est entourée d'un cercle blafard, c'est de la pluie ; et si le cercle est rouge, c'est du vent ; si l'astre des nuits brille pur et lumineux, c'est du beau temps.

Que si vous me demandez maintenant dans quel livre le cultivateur a appris tout cela, je puis vous le dire. C'est un livre à portée de tout le monde : il a pour titre la nature et pour auteur le bon Dieu.

BAINS

DE LA SOCIÉTÉ DU GAZ D'ÉTAMPES.

Promenade des Prés,

Actuellement ouverts au public.

Bains ordinaires..... » 75^c l'un.
Par abonnement..... » 60^c le cachet.
Salle de luxe..... 1^{fr} » l'un.
Bains de Barège..... 1^{fr} 50^c l'un.
Par abonnement..... 1^{fr} 25^c le cachet.
UN PÉDICURE EST ATTACHÉ A L'ÉTABLISSEMENT.
Incessamment, ouverture des bains de vapeur et de la salle d'hydrothérapie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 11 Mai. — ACLEBRE Georges-Eugène, rue Baudran, 7. — 43. BACHELIER Auguste-Désiré, rue de Chauffour, 4.

DÉCÈS.

Du 7 Mai. — GOURET Marie-Madeleine-Séraphine, 79 ans, rentière, rue Saint-Jacques, 91. — 8. MERCIER Mathilde-Eugénie, 4 ans, rue Sainte-Croix, 9. — 8. RUELLE Louis-Antoine, 72 ans, propriétaire, rue Saint-Jacques, 72. — 9. DALLIER Adélaïde-Augustine, 78 ans, ancienne journalière, veuve Boucher, à l'Asile des vieillards. — 9. JULLEN Marie-Mathilde, 2 ans, rue Saint-Jacques, 20. — 12. BIDOCHEX Charles Alphonse, 5 ans, rue du Perray.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-22

Puis M. Brissaud mourut, assez jeune encore. Par testament, il laissa une somme ronde à celui que ses élèves avaient adopté.

Étienne reporta sur Franck toute sa tendresse véritablement filiale ; d'autant plus que les deux fils de M. Brissaud, ayant pris de la jalousie à l'égard d'Étienne, le voyaient de temps à autre seulement, et que madame Brissaud, veuve, s'était retirée dans une campagne du Jura, son pays natal.

Étienne entretenait correspondance avec cette excellente femme, qu'il alla voir une ou deux fois, à l'époque des vacances.

Mais ce fut tout. Les relations directes, intimes, cessèrent peu à peu entre madame Brissaud et son filleul.

Franck, au contraire, demeura sans cesse avec l'ingénieur, et le suivit dans les postes divers où celui-ci fut placé par le ministre des travaux publics.

Revenus à Paris, Franck et Étienne ne se quittèrent guère. Mêmes goûts, mêmes plaisirs, même direction d'esprit. Jamais l'ombre d'une discussion amère ne s'élevait entre eux.

Quelques salons s'ouvrirent, peu à peu, devant Étienne. Sa renommée, allant croissant, l'y faisait admirer. O prodige ! Franck ne résista pas aux invitations qui parfois le venaient chercher, lui aussi. Le vieux maître d'étude parut presque moindain.

AUGUSTIN CHALLAMEL.

(La suite au prochain numéro).

Les Millionnaires de Paris

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'*Opinion Nationale*, est appelée à un succès des plus éclatants. Les ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman. ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coghéron, Paris.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide. 100,000 guérisons constatées en 10 ans. Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLEUX, de Tarare. La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-22

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Failite BRISSET.

JUGEMENT DECLARATIF.

Le sieur BRISSET, peintre en bâtiments, demeurant à Milly, a été déclaré en état de failite, par jugement du Tribunal d'Etampes, du quatre mai mil huit cent soixante-quinze.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au dix-sept juin mil huit cent soixante-treize.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. BERTRAND-LEFEBVRE ;
Syndic provisoire, M^e BREUIL, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal,
L. PAILLARD.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ECOLE DE BOUTIGNY, Par le ministère de M^e BOCILLOUX-LAFONT, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet,

MAISON

Sise à Pasloup, commune de Boutigny, ET DE VINGT-NEUF PIÈCES DE

TERRE, BOIS, PRÉ & VIGNE

Sises aux terroirs de Boutigny et Guigneville EN 30 LOTS.

Le tout dépendant des communautés et succession BATTEREAU-CAVILLIER.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 6 Juin mil huit cent soixante-quinze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution : 1° d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix-sept novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié ; — 2° et d'un autre jugement rendu par le même Tribunal, le six avril dernier, également enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences de M. Germain-Eugène METAUT, cordier, demeurant à La Ferté-Alais ;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint Jacques, numéro 400 ; En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Madame Louise-Geneviève Cavillier, propriétaire, demeurant à Pasloup, commune de Boutigny, veuve en premières noces du sieur François Battereau, et épouse en secondes noces du sieur Joseph-Laurent Doublet, avec lequel elle demeure ;

2° Ledit sieur Doublet, comme assistant et autorisant la dame son épouse ;

Ayant pour avoué M^e Amable-Michel Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

3° Madame Louise-Léontine Battereau, épouse du sieur Désiré Marchais, sieur de long, avec lequel elle demeure aux Rabiers, commune de Prunay ;

4° Et ledit sieur Marchais, comme assistant et autorisant la dame son épouse ;

5° Madame Léonie-Rose Battereau, épouse du sieur Louis Joseph Martin, terrassier, avec qui elle demeure à Pasloup ci devant, et actuellement à Baulne ;

6° Et ledit sieur Martin, comme assistant et autorisant la dame son épouse ;

Défaillants ;

Procédé, le Dimanche six Juin mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école de Boutigny, et par le ministère de M^e Bouilloux Lafont, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION :

Terroir de Boutigny.

Premier lot.

Une MAISON et dépendances, sises à Pasloup, actuellement en mesure, cour commune ; tenant d'un long Dubois, et d'autre long la cour.

Et un are trente-deux centiares de jardin, près ladite maison ; tenant d'un long les héritiers Guespréau et Amaury, d'un bout le chemin de l'Abreuveur, et d'autre bout la cour.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Deuxième lot.

Six ares quatre-vingt centiares de terre-courtil, à Pasloup ; tenant d'un bout Alphonse Charpentier, d'autre bout Amaury, d'un long Honoré Jullemier, et d'autre long Amaury.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, derrière les bâtiments ; tenant d'un bout Dubois, d'autre bout Lefèvre, d'un long lesdits bâtiments, et d'autre long le chemin de La Ferté.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, dans la Vallée de Pasloup ; tenant d'un bout Julien Aufrère, d'autre bout Lefèvre, d'un long le chemin de Videlles, et d'autre long Lefèvre.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, à l'Aunette ; tenant d'un bout Honoré Jullemier, d'autre bout Lefort Jean, d'un long le chemin de l'Abreuveur, et d'autre long M. Cauchy.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Sixième lot.

Quinze ares trente centiares de terre et bois, dans la Vallée de Pasloup ; tenant d'un bout Dubois, d'autre bout Lefèvre, d'un long le chemin de Videlles, et d'autre long celui de Moque-Panier.

Sur la mise à prix de 460 fr.

Septième lot.

Douze ares soixante seize centiares de sable et bois, au Fond-Palon ; tenant d'un long Magloire Amaury, d'autre long le même, et des deux bouts Lefèvre.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Huitième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, audit lieu ; tenant d'un long Charles Perrin, d'autre long Valentin Doublet, et des deux bouts Lefèvre.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de sable, au Fond-du-Bateau ; tenant d'un long Valentin Doublet, d'autre long Louis Goubé, d'un bout le même, et d'autre bout Lefèvre.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Dixième lot.

Sept ares soixante cinq centiares de terre, près Marchais ; tenant d'un long André Legrain, d'autre long héritiers Legrain, d'un bout le chemin du Canal, et d'autre bout Lefèvre.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Onzième lot.

Huit ares quarante-deux centiares de vigne et friche, à Fromentaup ; tenant d'un long Alphonse Amaury, d'autre long Lamoureux, d'un bout M. Duroure, et d'autre bout François Sallé.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Douzième lot.

Deux ares dix centiares de bois et friche, au-dessus de Moque-Panier ; tenant d'un long Valentin Doublet, d'autre long François Sallé, d'un bout Lefèvre, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Treizième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, à la Pentades-Tilleuls ; tenant d'un long Leblanc, d'autre long héritiers Sallé, d'un bout Dubois, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatorzième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de bois, aux Tilleuls ; tenant d'un long Casselin, d'un bout Lefèvre, d'autre long Alphonse Amaury, d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quinzième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long Lefèvre, d'autre long Romain Dubois, d'un bout Alphonse Charpentier, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Seizième lot.

Vingt-cinq centiares environ de terre, à Pasloup ; tenant d'un long Florent Doublet, d'autre long le chemin de fer, d'un bout Guespréau, et d'autre bout la Chaussée.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Terroir de Guigneville.

Dix-septième lot.

Un are cinquante-trois centiares de courtil, à Pasloup ; tenant d'un long le chemin de l'Abreuveur, d'autre long Lefèvre, et des deux bouts Henri Perrin.

Sur la mise à prix de 35 fr.

Dix-huitième lot.

Deux ares quatre-vingt centiares de courtil, aux Fontaines ; tenant d'un long Valentin Doublet, d'autre long Guespréau, d'un bout le chemin de fer, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Dix-neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu ; tenant des deux bouts Valentin Doublet, d'un bout le chemin de fer, et d'autre bout le chemin de La Ferté.

Sur la mise à prix de 35 fr.

Vingtième lot.

Sept ares soixante-cinq centiares de terre et pré, audit lieu ; tenant des deux bouts Alphonse Charpentier, d'un bout le chemin de Boutigny, et d'autre bout le chemin de fer.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Vingt-unième lot.

Trois ares douze centiares de gronette, au lieu dit la Carette ; tenant d'un long Doublet, d'autre long Bourlot, d'un bout Foye, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Vingt-deuxième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de vigne et friche, audit lieu ; tenant d'un long Guespréau, d'autre long Casselin, d'un bout Foye, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 7 fr.

Vingt-troisième lot.

Trois ares quatre-vingt-trois centiares de vigne, au Bas-de-la-Barrière ; tenant d'un long madame veuve Constançien, d'autre long Dubois, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre et vigne, au même lieu ; tenant d'un long Valentin Doublet, d'autre long Alphonse Charpentier, d'un bout le chemin de Jouy à Videlles.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-cinquième lot.

Sept ares soixante-cinq centiares de terre et bois, aux Vignes-Blanches ou à la Roche ; tenant d'un long la veuve Doublet, d'un bout le chemin de Pasloup à Videlles, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Vingt-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de pré, aux Fontaines ; tenant d'un long Valentin Doublet, d'autre long de Guitaut, d'un bout Guespréau, et d'autre bout les Fontaines.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Vingt-septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de pré, près Saint-Firmin ou Jouy ; tenant d'un long Guespréau, d'autre long la rivière, d'un bout Henri Perrin, et d'autre bout Julien Aufrère.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-huitième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, au Rocher-de-la-Bicaille ; tenant d'un long de Guitaut, d'autre long Casselin, d'un bout le chemin de La Ferté, et d'autre bout de Guitaut.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-neuvième lot.

Trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre et bois, dans les Roches.

Sur la mise à prix de 7 fr.

Trentième lot.

Six ares trente-huit centiares de gronette, à la Haie-du-Parc ; tenant d'un long Etienne Amaury, d'autre long Charpentier, d'un bout le chemin de la Carrière, et d'autre bout Magloire Amaury.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

▲ Etampes, le douze mai mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,

Signé : CHENU.

S'adresser pour les renseignements :
A Etampes, A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 400 ; A M^e BOUARD, avoué co-licitant, rue Saint-Jacques, numéro 5 ; A La Ferté-Alais, A M^e BOUILLOUX-LAFONT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ; Et sur les lieux.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze mai mil huit cent soixante-quinze, folio 446 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

PURGE LEGALE.

MAIRIE DE SOUZY-LA-BRICHE.

PUBLICATION

prescrite par la loi du 3 Mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (art. 19).

Le MAIRE de la commune de Souzy-la-Briche,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, par contrat administratif passé devant lui, le dix-sept avril mil huit cent soixante-treize, enregistré, M. Collas Joseph-Casimir, propriétaire, demeurant à Rimoron,

commune de Breux (Seine-et Oise), a vendu à la commune de Souzy-la-Briche, pour la rectification du chemin de Souzy à Saint-Chéron, les portions de terrain dont le détail et la désignation suivent, savoir :

1° Trois ares soixante-dix centiares, à prendre dans les parcelles numéros 174, 175 et 177, lieu dit le Creux Chemin, section A du cadastre de Souzy ;

2° Quatre ares quatre-vingt-sept centiares de terrain, à prendre dans les parcelles numéros 360 et 361, mêmes lieu dit et section ;

3° Trois ares soixante-onze centiares de terrain planté en bois, à prendre dans les parcelles numéros 349 et 350, lieu dit le Village, même section ;

4° Quatre-vingt centiares de terrain planté en bois, à prendre dans les parcelles numéros 354 et 359, mêmes lieu dit et section ;

5° Quinze ares vingt-six centiares de terrain planté en bois, à prendre dans la parcelle numéro 20, lieu dit la Haye-de-la-Palette, même section ;

6° Six ares quatre-vingt-quinze centiares de terrain, à prendre dans la parcelle numéro 43, lieu dit Au-dessus-de-la-Palette, même section ;

Que cette vente a été consentie moyennant la somme de sept cent dix-neuf francs trente centimes de prix principal ;

Que M. Collas Joseph-Casimir était propriétaire des terrains sus-désignés par suite du partage de la succession de son père, Collas Joseph-Antoine, fait entre lui et son frère aîné, Collas Joseph-Aldolphe ;

Et que ledit M. Collas Joseph-Antoine était propriétaire de ces terrains par suite d'une acquisition faite à M. Coussinet de Chantambre ;

Le Maire de Souzy-la-Briche annonce de plus que le contrat administratif de vente ci-dessus mentionné sera transcrit au bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt mai courant, pour que, pendant la quinzaine de cette transcription, les privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, puissent être inscrits, à la diligence de ceux qui y sont intéressés ; qu'à défaut d'inscription dans ledit délai, les portions de terrain vendues à la commune de Souzy-la-Briche seront affranchies de tous privilèges et hypothèques, de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits des femmes, mineurs et interdits, sur le montant du prix, tant qu'il n'a pas été payé ou que l'ordre n'a pas été réglé définitivement entre les créanciers, que les créanciers inscrits n'ont, dans aucun cas, la faculté de surenchérir le prix de la vente, mais qu'ils peuvent exiger que l'indemnité soient fixée conformément au titre IV de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Fait à Souzy-la-Briche, le 11 Mai 1875.

Le Maire, CAPRON.

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^e Jacob, notaire à Angerville, le dix mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré,

Madame Modeste-Rose-Désirée MOTTEAU, cafetière et marchande de bois, demeurant à Angerville, veuve de M. Claude SORNET,

A vendu à M. Lucien-Hippolyte MOULLÉ, ancien employé au chemin de fer d'Orléans, et madame Augustine-Florence GODIN, sa femme, demeurant ensemble à Etampes, rue de la Porte-Dorée, numéro 9, son fonds de commerce de marchand-cafetier restaurateur et aubergiste, qu'elle exploitait dans une maison sise à Angerville, près la station, moyennant un prix payé comptant.

Pour l'exécution de cet acte, les parties ont fait élection de domicile en l'étude dudit M^e Jacob, où les oppositions seront reçues dans le délai de dix jours francs.

Pour extrait, JACOB.

Etude de M^e PICARD, notaire à Loches.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 24 Juin 1875,

UNE

USINE HYDRAULIQUE

Sur la rivière de l'Indre,

Située au bourg d'Azay-sur-Indre, Canton et arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), A proximité d'une des stations du chemin de fer de Tours à Montluçon, en cours d'exécution.

Cette Usine se compose de :

1° Un vaste Moulin à blé récemment construit, renfermant six paires de meules et un mécanisme entièrement neuf.

2° Un bâtiment contigu au précédent, dans lequel on pourrait installer, au gré du locataire, une deuxième roue et trois paires de meules.

3° Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, écuries, cours, etc.

4° Quatre hectares environ de prés, situés commune d'Azay-sur-Indre, à peu de distance du moulin.

La chute d'eau qui fait mouvoir cette usine passe pour la plus forte de l'Indre ; sa force motrice est toujours suffisante, même pendant les plus grandes sécheresses.

Ces immeubles appartiennent à M. le comte de la Grange, propriétaire au château d'Azay.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e PICARD, notaire à Loches (Indre-et-Loire).

**A LOUER
A L'AMIABLE.**
Pour entrer en jouissance le 7 Novembre 1875,
LE
MOULIN DE MÉZIÈRES
Sur la rivière d'Yerres,

Cinq paires de meules, avec sa prisée bourgeoise et son omillage en parfait état, le tout situé commune d'Yerres, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).
S'adresser, pour tous renseignements :
A Brunoy (Seine-et-Oise), à M^e PIROLLE, notaire.
6 3

A LOUER
Pour entrer en jouissance au 22 Avril 1876,
LA FERME
DE LA
MAISON DES CHAMPS
Commune de Malesherbes,
Sur la route d'Etampes, à 3 kil. de la gare de Malesherbes.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation rebâti à neuf depuis quinze ans, et de 130 hectares de terres labourables presque d'un seul tenant, autour de la ferme, avec deux hectares de pré.
S'adresser à M^e CH. Gibier, notaire à Malesherbes.
3-3

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

A VENDRE
UNE VOITURE DE FAMILLE
PETIT OMNIBUS

Prix demandé... 450 fr.
S'adresser à Méréville, à M. DELBASSÉE, greffier de paix.
3-2

Société des Caves du Médoc
BORDEAUX

Articles recommandés :
1^o Une barrique de 225 à 228 litres vin rouge, bon Médoc 1872, pour 125 fr.
2^o Une barrique de 225 à 228 litres, excellent vin rouge Listrac-Médoc 1870, pour 200 fr.
Le tout rendu franco de port et de congé à la gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, valeur à 90 jours, avec la faculté de laisser la marchandise à l'arrivée si elle ne convient pas. Les deux articles s'expédient ensemble ou séparément.
Ecrire à J.-J. MAROT et Fils, directeurs de la Société des Caves du Médoc, à Bordeaux. 40-6

Je garantis
la destruction complète des *Puces* et *Punaïses*, sans toucher à aucun meuble. J'envoie la boîte, 200 grammes, *Poudre Inoffensive*, franco, avec notice, contre 1 fr. 75 c. timbre-poste ou mandat. S'adresser à M. J.-B. MONY, négociant breveté s. g. d. g., à Mouzeaux par Tourcoing (Nord). — Même adresse. Envoi gratuit et franco de la circulaire concernant la fabrication en moins de deux heures de bières économiques. Vin à 16 c. le litre, liqueurs, etc. Economie garantie 80 0/0 sur prix d'achat. 4-3

MAISON DU PONT-NEUF (PARIS)
Rue du Pont-Neuf, N^o 4, n^o 4 bis, N^o 6, N^o 8, N^o 10 et N^o 1 rue Boucher.
HABILLEMENTS POUR HOMMES & ENFANTS



Modèle de l'**ELBEUF** 29^f | Modèle du **SURPRENANT** 9^f
vêtement complet, étoffe et coupe des grands tailleurs... | vêtement complet couil quadrillé et rayures.....

Extrait de quelques séries du Catalogue illustré :
PARDESSUS demi-saison drap Cheviot, Twine, Taupeline, nuance Marengo, marron, bleu, gris mélangé, etc., à 19^f, 22^f, 25^f, 29^f, 33^f, 38^f, 42^f, 45^f.
JAQUETTES à taille, croisées et droites, drap pointillé et nouveauté, toutes nuances, à 16^f, 19^f, 22^f, 27^f, 29^f, 32^f, 35^f, 37^f.
DORSAYS & REDINGOTES droites, drap noir Sedan, 47^f, 19^f, 23^f, 26^f, 28^f, 33^f, 35^f, 38^f, 42^f.
VESTONS drap fantaisie, pointillé, mélangé, Marengo, noir et bleu, etc., 15^f, 18^f, 20^f, 22^f, 25^f, 27^f, 29^f.
JAQUETTES à taille alpaga brillant et gros grain, 44^f, 46^f, 48^f, 22^f, 24^f, 26^f, 28^f.
VESTONS alpaga, 6^f, 8^f, 10^f, 12^f, 14^f, 16^f.
GILETS coupe croisée ou droite, semblables aux Jaquettes, 5^f, 7^f, 8^f, 9^f, 10^f, 12^f.
GILETS alpaga, semblables aux Jaquettes, 4^f, 5^f, 6^f, 7^f.
COMPLETS toile nationale, fil décati, 19^f, 22^f, 24^f, 26^f.
COMPLETS couil, fil décati, qualité extra, 44^f, 16^f, 18^f, 20^f.
PANTALONS couil, fantaisie, uni, toile nationale, fil décati, 4^f, 5^f, 6^f, 7^f, 8^f, 9^f.
VESTONS toile, bleu, havane, couil et toile nationale en toutes nuances, 4^f, 5^f, 6^f, 7^f, 8^f, 9^f, 10^f, 11^f.
PANTALONS satin noir Sedan, 12^f, 14^f, 16^f, 18^f, 20^f, 22^f, 24^f.
PANTALONS haute nouveauté Elbeuf, 12^f, 14^f, 16^f, 18^f, 20^f, 22^f.
VÊTEMENTS COMPLETS pour jeunes gens de 12 à 18 ans, en draps toutes couleurs, 16^f, 18^f, 20^f, 23^f, 25^f, 27^f, 29^f, 32^f, 35^f, 38^f.
VÊTEMENTS complets pour 1^{re} Communion, 12^f, 13^f, 18^f, 22^f, 25^f, 27^f, 32^f.
VÊTEMENTS COMPLETS en drap, p^r Enfants, 5^f, 6^f, 8^f, 9^f, 11^f, 12^f, 14^f, 15^f, 17^f, 18^f.

Toutes ces séries sont garanties de qualité et coupées sur les derniers Modèles d'été de 1875.
Envoi gratuit en province sur demande du Catalogue complet et illustré de tous les Vêtements de Mode d'Été 1875, avec les moyens de prendre les mesures soi-même.
Tout vêtement expédié et ne convenant pas peut être retourné, et le montant en sera remboursé de suite par un mandat-poste aussitôt la marchandise reçue.
Expédition contre remboursement et franco à partir de 25 francs dans toute la France.
VÊTEMENTS ECCLESIASTIQUES
Chapellerie, Cordonnerie, Chemiserie, Bonneterie, Livrées, Pensions et Collèges.
Adresser les demandes au directeur de la
MAISON du PONT-NEUF (Paris).

Saison d'été 1875.

MAISON COLLIN

Place Notre-Dame, n^{os} 19 et 21.

VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS
ainsi que de Première Communion.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour vêtements sur mesure.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES
SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.

Comptoir spécial de Deuil.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 *
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 *
MICHELET (J.), Histoire de France et de la Révolution. 23 vol. in-8^o. 138 *
DARVILLE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8^o. 72 *
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duray. 8 volumes illustrés. 60 *
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle. 8 vol. in-8^o. 40 *
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 8 vol. in-8^o. 48 *
Géographie. Dernière édition, par Malte-Bran fils, 8 volumes in-8^o, gravures sur acier et couleurs, brochés. 80 *
La Vie de N.-S. Jésus Christ, par Jérôme Natalis. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 *
La Sainte Bible illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 *
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 volumes. 600 *
(3 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8^o. 200 *
Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre. 4 vol. in-4^o, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 *

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

IMPRIMERIE DE AUG. ALLIEN, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
A ÉTAMPES
Anches, Circulaires, Lettres de faire part, Billets de décès, Factures, Cartes de visites, etc., etc.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Étampes, le 15 Mai 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes.
Étampes, le 15 Mai 1875.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
8 Mai 1875.	fr. c.	14 Mai 1875.	fr. c.	8 Mai 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	49 39	Blé-froment.....	49 34	Blé élite.....	48 00
Froment, 2 ^e q.....	48 21	Blé-boulangier.....	46 67	Blé marchand.....	17 00
Méteil, 1 ^{re} q.....	45 33	Méteil.....	45 67	Blé champart.....	15 75
Méteil, 2 ^e q.....	44 06	Seigle nouv.....	42 67	Méteil moyen.....	15 00
Seigle.....	42 47	Orge.....	42 34	Méteil.....	44 00
Escourgeon.....	43 97	Escourgeon.....	41 34	Seigle.....	42 50
Orge.....	42 47	Avoine.....	41 00	Orge.....	42 00
Avoine.....	41 66			Avoine.....	41 70

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 8 au 14 Mai 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 8	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
Rente 5 0/0.....	101 25	101 75	102 45	102 30	102 35	102 65
— 4 1/2 0/0.....	92 50	92 50	92 75	92 80	92 75	93 30
— 3 0/0.....	63 45	63 50	63 80	63 95	63 90	64 20

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Étampes, le 1875.